

Règlement du concours "Org'en Briques"

Organisé par Point d'Orgue,

sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne

Article 1 - Organisation du concours

Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, ci-après désigné "organisateur", propose un concours gratuit via Facebook® "Org'en Briques", du 17 au 30 juin 2022.

Le présent règlement est consultable sur le site Internet www.tourisme-saverne.fr ou disponible, sur demande, à Point d'Orgue (50 rue du Couvent, 67440 MARMOUTIER).

Article 2 - Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résident en France Métropolitaine.

Une seule participation par personne physique est autorisée.

Sont exclus de la participation au concours, les membres du personnel de Point d'Orgue et de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, ainsi que de l'association Fanabriques, y compris leurs familles et conjoints.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

Le non-respect de ces conditions entraîne la nullité de la participation.

Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, se laisse le droit de modifier et compléter le présent règlement à tout moment.

Tout participant refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au concours. En cas de manquement de la part d'un participant, l'organisateur se réserve le droit d'écarter sa participation, sans qu'il ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 3 - Modalités du concours

Ce concours aura lieu dans le cadre de l'exposition "Org'en Briques" au Centre d'Interprétation du Patrimoine Point d'Orgue et du lancement de la vente de la boîte du modèle "L'Orgue" réalisée par l'association Fanabriques, sur un modèle fabriqué à base de briques LEGO®, créé par Marc LENERTZ. Pour être sélectionnés, les participants devront répondre en commentaire à la question suivante : "Combien de briques LEGO® comporte l'orgue exposé à Point d'Orgue ?".

Le participant donnant une réponse exacte ou, à défaut, la plus proche, sera considéré comme vainqueur. Dans le cas où plusieurs réponses seraient identiques et gagnantes, un tirage au sort serait alors effectué par l'équipe Point d'Orgue.

Une seule réponse soumise par participant sera acceptée : la première. L'accumulation de réponses et l'inondation de la page Facebook® ou de la section commentaire par le même participant entraînera sa disqualification de plein droit. Le non-respect des règles de bienséance entraînera également sa disqualification, même dans le cas où celui-ci aurait été tiré au sort.

Toute participation effectuée en dehors des dates du concours ne sera pas prise en compte.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook® ou LEGO®.

Article 4 - Détermination du gagnant et remise du lot gagné

Le gagnant sera désigné parmi les participants qui auront rempli les conditions de participation fixées par le présent règlement.

Le gagnant sera contacté par message privé via Messenger® le 1er juillet 2022, au moment de l'annonce de la fin du concours. Le gagnant disposera d'un délai de 7 jours pour transmettre ses coordonnées à l'équipe de Point d'Orgue. A défaut de réponse de sa part dans ce délai de 7 jours, le gagnant ne sera plus en droit de percevoir le lot.

Ce dernier sera adressé au gagnant par voie postale sous 4 semaines à partir du 8 juillet 2022, à l'adresse qu'il aura indiquée à Point d'Orgue après la clôture du jeu.

Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, ne pourra être tenu pour responsable de tout retard dans la livraison, perte, détérioration, destruction partielle ou totale du lot gagné et de tout autre dysfonctionnement pouvant subvenir lors de l'acheminement du lot.

Article 5 - Description des lots

Le gagnant recevra une boîte "L'Orgue", conçue par l'association Fanabriques, sur un modèle fabriqué à base de briques LEGO®, créé par Marc LENERTZ, d'une valeur commerciale totale de 34,50 € TTC.

Article 6 - Protection des données personnelles

Les informations collectées par Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, via cette participation font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'organisation du concours "Org'en Briques". La base légale du traitement repose sur l'exécution d'un règlement.

Ces informations sont à destination exclusive de Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, et seront conservées pendant la durée nécessaire à la

réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou pendant la durée de conservation maximale prévue par la législation applicable en France.

Les données souhaitées pour l'organisation de ce concours doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de participer au concours.

Le participant peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données.

Il peut consulter le site Internet de la CNIL www.cnil.fr pour plus d'informations sur ses droits. Pour exercer ses droits, ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, il peut contacter l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, en justifiant de son identité, par mail à rgpd@tourisme-saverne.fr ou par courrier au RGPD - Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne - 37 Grand'rue - 67700 SAVERNE.

Si le participant estime, après nous avoir contacté, que ses droits sur ses données personnelles ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

Article 7 - Réseau internet

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne ne pourra être tenu pour responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page Internet et la participation au concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Point d'Orgue, sous l'égide de l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, ne garantit pas que la page Facebook® et / ou le concours fonctionne(nt) sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques.

Les participants sont informés que tout accès au concours s'effectuant sur une base gratuite ne donne lieu à aucun remboursement.

Il en est de même dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage du réseau Internet en général et que le fait pour les participants de se connecter au site de la collectivité organisatrice ou de ses partenaires et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 8 – Droit applicable – règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée à l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne - 37 Grand'rue – 67700 SAVERNE par écrit avant la date de fin du concours. En cas de contestation, les parties s'efforcent de régler leur litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

*Office de Tourisme et du Commerce
du Pays de Saverne*

37 Grand'rue

67700 SAVERNE

03 88 91 80 47

contact@tourisme-saverne.fr

www.tourisme-saverne.fr